
Cahier 1

Chapitre 1

Pauvreté, précarité, exclusion. Définitions et concepts

Christian LOISY

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère de l'emploi et de la solidarité

Aucune définition de la pauvreté n'est universelle. Toutes reposent sur des conventions que le simple dénombrement des populations pauvres rend nécessaires. Par ailleurs, la pauvreté de l'an 2000 n'est plus celle des années 70-80. Que signifient aujourd'hui la pauvreté, la précarité, l'exclusion ? Peut-on distinguer nettement ces trois concepts qui ont de larges intersections ? Sur quels indicateurs se fonde-t-on pour mesurer des notions aussi larges ? Qu'apportent-ils en matière de connaissance de la pauvreté ?

Introduction

Selon le Conseil européen de décembre 1984, sont considérées comme pauvres les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans la société. Selon A. Sen¹, « la pauvreté n'est pas qu'une question de revenu. C'est aussi être exclu des grandes décisions qui touchent à sa propre vie et ne plus être représenté auprès des instances politiques locales ou nationales ». La pauvreté peut être perçue comme un manque de moyens empêchant les individus d'accéder à un « standard de niveau de vie minimum ». Il reste à préciser ce que l'on entend par là.

Cette définition tente de prendre en compte le caractère multidimensionnel du phénomène de pauvreté, caractère qui s'est accentué avec l'émergence de ce qu'il est convenu d'appeler de nouvelles formes de pauvreté au cours des années 80 et 90. Ainsi la pauvreté ne doit pas être exclusivement mesurée sous l'angle des ressources monétaires, mais aussi par l'existence ou l'accumulation de handicaps qui reflètent aussi les profondes évolutions du marché du travail. Un défaut de formation ou d'adaptation entraîne une faiblesse des ressources monétaires qui n'est que la conséquence la plus visible ou, en tout cas, la plus aisément mesurable par le statisticien. Les degrés de liberté laissés par cette définition sont très larges, tant sur la mesure du standard de niveau de vie en question -quels sont les biens et services jugés nécessaires aujourd'hui ? - que sur le champ de sa mesure (région, pays). Derrière ces interrogations sur la référence on voit poindre le débat sur les mesures de la pauvreté en absolu ou en relatif ainsi que les questions que pose la fixation plus ou moins arbitraire des seuils de pauvreté.

■ La nature de la pauvreté a changé...

Définir les populations pauvres pour mieux les dénombrer n'est pas la seule difficulté. En effet, décrire la pauvreté à un instant donné ne suffit pas. Il convient lorsque cela est possible d'en analyser les origines et les transformations. Manifestement, au cours des vingt dernières années, la pauvreté a changé de visage, ses causes sont multiples et ses symptômes variés. Elle touche des populations hétérogènes et changeantes au cours du temps. Même si ces phénomènes présentent une grande inertie et des évolutions qui ne sont réellement visibles que sur longue période, les pauvres d'aujourd'hui ne sont plus tout à fait identiques aux pauvres d'il y a 20 ou 30 ans. La pauvreté traditionnelle, rurale ou ouvrière, touchant plutôt les personnes âgées, s'est substituée l'image d'une pauvreté urbaine ou périurbaine, touchant de plus en plus les exclus du marché du travail, les jeunes ou les familles monoparentales. Ces modifications dans la nature de la pauvreté sont des conséquences des évolutions démographiques et sociales : renouvellement des générations, aug-

1- Sen A, « Ethique et économie », PUF, 1987.

mentation des divorces. Elles sont aussi dues aux évolutions économiques, celles en particulier qui touchent au marché du travail : accroissement du chômage des jeunes ou de longue durée, précarisation de l'emploi, temps partiel subi avec l'apparition des travailleurs pauvres...

■ ... et les indicateurs pour la mesurer sont imparfaits

Cette complexité accrue de la pauvreté et la difficulté d'en dessiner nettement les contours se retrouve naturellement dans la multiplicité des indicateurs que les statisticiens produisent pour décrire le phénomène.

De fait, les indicateurs usuels, calculés à partir de données d'enquêtes pour la plupart, ne se recoupent que très imparfaitement, reflétant la diversité de la pauvreté mais contribuant aussi à en donner une vision floue. La définition des critères de pauvreté n'est pas la seule difficulté, la description des populations concernées est également rendue plus ardue par l'émergence d'une pauvreté à géométrie variable. Ainsi, l'ancrage dans la pauvreté peut être très différent d'une situation à l'autre : peut-on confondre dans un même ensemble des situations d'exclusion durables, des cas de dépendance lourde vis à vis des minima sociaux et de quasi-impossibilité d'échapper à cette situation et des phénomènes de précarité temporaire liés à des difficultés d'insertion sur le marché du travail en début de vie active et touchant des individus non dénués d'atouts ? Il existe de toute évidence une hiérarchie de situations dont il n'est pas toujours aisé de rendre compte par un indicateur synthétique.

On présentera ici brièvement le débat sur la définition des notions de pauvreté, de précarité et d'exclusion. Le choix des indicateurs de pauvreté et ses enjeux essentiels sont décrits ainsi que les principaux indicateurs retenus pour la France. En annexe figurent les sources d'information disponibles et leurs limites : les enquêtes généralistes ou plus spécialisées réalisées par l'INSEE, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et les données administratives des organismes gestionnaires de certaines prestations sociales. Les données des associations d'aide aux personnes en difficulté sociale n'entrent pas dans ce champ. On se référera sur ce sujet à la contribution de Pascal Noblet (voir chapitre 4 de ce cahier).

1. Les différents concepts de pauvreté

1.1 La pauvreté monétaire

Notion couramment utilisée, elle consiste à classer parmi les pauvres les ménages ou les individus dont les ressources sont inférieures à un seuil donné. La pauvreté y est abordée par l'insuffisance de moyens financiers, comme cause des mauvaises conditions de vie. La fixation du seuil et la définition des ressources reposent sur des conventions qu'il est utile de préciser. Nous aborderons aussi le choix de la période retenue ainsi que le choix des indicateurs statistiques.

■ La pauvreté absolue

Il existe deux façons de fixer le seuil qui renvoient à deux notions de pauvreté. Dans une conception absolue, le seuil est un minimum de subsistance reflétant un budget nécessaire à l'accession à un standard de niveau de vie minimum obtenu par la consommation d'un ensemble de biens et services jugés indispensables. La mesure de la pauvreté s'effectue en deux étapes. La première consiste à calculer le seuil de pauvreté, la seconde à mesurer les revenus des ménages. La fixation du seuil nécessite de définir une liste de biens jugés indispensables (alimentation, logement, habillement) dont la valeur constitue un budget minimum pour un type de famille donné. Dans la pratique, il est difficile de recenser exhaustivement tous les biens nécessaires. Ainsi, une des méthodes pour calculer le seuil de pauvreté repose sur l'estimation des quantités alimentaires nécessaires à une famille type, elles-mêmes basées sur des considérations nutritionnelles. On applique ensuite un coefficient multiplicateur à la valeur de ces biens, égal à l'inverse du coefficient budgétaire moyen de l'alimentation. Le seuil évolue ensuite chaque année en fonction de l'indice général du coût de la vie. Le seuil est donc absolu en cela qu'il est fixé indépendamment de la distribution des ressources à un instant donné dans la population. Il comporte toutefois une certaine dose de relativisme en raison de deux facteurs. D'une part la détermination de la valeur des biens aux prix les plus bas fait plus ou moins directement référence à une situation du marché identifiée dans le temps et l'espace. D'autre part, le coefficient multiplicateur appliqué au budget alimentaire est calculé par rapport à la structure moyenne du budget des ménages mesuré par voie d'enquête. Il constitue en cela une caractéristique de la consommation à une époque donnée.

La seconde étape est la mesure des revenus. Indépendamment de la fixation du seuil, la connaissance des ressources - dont disposent les ménages le plus souvent par voie d'enquêtes - permet de dénombrer ceux qui se situent en dessous.

Cette approche n'est pas dans la tradition française ni européenne de l'analyse de la pauvreté. Elle est en revanche utilisée depuis de nombreuses années aux Etats-Unis par le *Census Bureau*, pour le calcul du taux officiel de pauvreté (cf. encadré n° 1

pour plus de détails sur l'application de cette méthode aux Etats-Unis). On peut reprocher à cette procédure son caractère normatif. Elle suppose en effet que les ménages pauvres n'ont d'autre choix que de consommer les biens identifiés comme nécessaires, y compris alimentaires, et de surcroît au prix le plus bas. Cela sous-entend que les ménages pauvres ont aisément accès à ces biens et aux distributeurs qui pratiquent les prix les plus bas. Cette hypothèse est discutable, surtout si la population défavorisée se concentre dans des quartiers pauvres qui se caractérisent souvent par une offre restreinte de biens et services.

Cette notion s'apparente par certains côtés à la notion de « reste à vivre » parfois utilisée par les acteurs de terrain et les associations. Elle renvoie aux comportements de consommation des ménages. Le reste à vivre est la partie du budget non allouée à la consommation incompressible parfois qualifiée de non arbitrable (les biens nécessaires). Pour les ménages pauvres il serait nul ou très faible ne laissant quasiment aucune possibilité de financer une consommation au delà du strict nécessaire. En cela il se rapproche de la notion de pauvreté absolue.

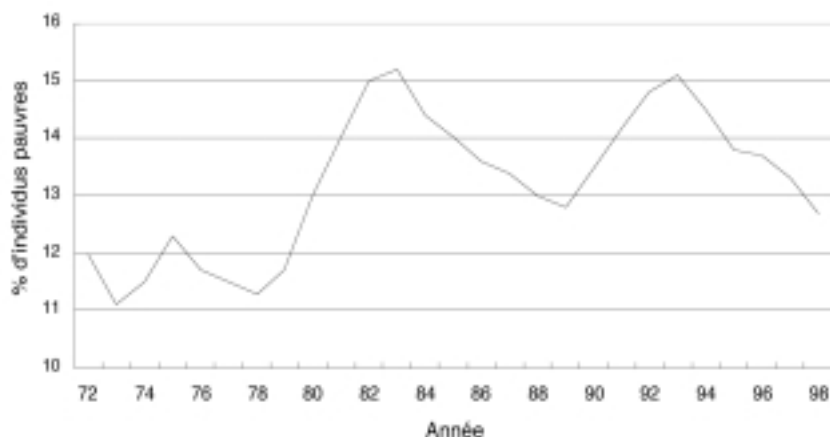
Encadré 1

Un exemple de l'approche absolue : la mesure de la pauvreté aux Etats-Unis par le *Census Bureau*

Aux Etats-Unis, le taux de pauvreté est mesuré depuis les années soixante selon une approche absolue. Il s'agit en fait d'un ensemble de seuils absolus qui varient selon des critères tels que la composition du ménage (nombre d'enfants et d'adultes, âge et sexe de la personne de référence) ou son lieu de résidence (rural ou urbain). Le taux de pauvreté est un pourcentage de personnes pauvres (et non pas de ménages) par rapport à la population totale. Est considérée comme pauvre toute personne vivant dans un ménage dont les revenus sont inférieurs au seuil.

Les revenus des ménages sont mesurés grâce à l'enquête CPS (Current Population Survey), réalisée en mars chaque année auprès de 50 000 ménages sur l'ensemble du territoire américain. Les revenus pris en compte sont ceux de l'année précédente, ils s'entendent avant impôts, aide médicale, avantage en nature (foodstamps) et crédit d'impôts (Earned Income Tax Credit). Le taux de pauvreté officiel a considérablement chuté depuis 1959 : de 22,4 % à 12,6 % en 1970 atteignant un minimum à 11,1 % en 1973. Depuis la tendance n'est pas très nette : le taux a augmenté dans la deuxième moitié des années 70 et pendant la récession du début des années 80 (15,2 % en 1983), puis il a à nouveau diminué jusqu'à 12,8 % en 1989 avant de rebondir avec la crise du début des années 90 (15,1 % en 1993). Depuis 1994, grâce à la reprise économique, le taux suit une tendance à la baisse (12,7 % en 1998). En 1998, le seuil de pauvreté pour une personne seule s'élève à 8 677 \$ par an. 34,5 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté.

Taux de pauvreté aux Etats-Unis
1972-1998



Depuis les travaux fondateurs de M. Orshansky (1963 et 1965) quelques modifications ont été introduites dans le calcul du seuil mais le principe demeure inchangé. Il s'agit d'évaluer une quantité de nourriture nécessaire à chaque type de famille, puis de valoriser cette quantité et de multiplier par un coefficient qui tient compte de la part de l'alimentation dans le budget moyen. Ce seuil est revalorisé chaque année en fonction d'un indice retraçant la hausse des prix. Le budget alimentaire type est basé à l'origine sur une enquête de consommation alimentaire de 1955, selon laquelle une famille de trois personnes ou plus dépense un tiers de son budget (après impôts) en alimentation. Le seuil de revenu minimum s'établit donc à trois fois le montant du budget alimentaire type. Des facteurs de multiplication plus élevés sont utilisés pour les familles d'une ou deux personnes. Deux modifications importantes sont intervenues depuis : en 1969, les seuils sont indexés sur l'indice général des prix à la consommation (CPI-U) et non plus sur l'indice des biens entrant dans le panier alimentaire et le seuil pour les ménages vivant en milieu rural est relevé à 85 % du seuil urbain (contre 70 % auparavant). En 1981, la séparation entre familles rurales et urbaines est abandonnée ainsi que la distinction entre familles ayant pour personne de référence un homme ou une femme. Ces modifications ont eu pour conséquence une élévation du taux de pauvreté par rapport à l'ancienne définition sur la période 72-81, jusqu'à 1,5 point de plus. Certains auteurs ont proposé des méthodes alternatives pour l'indexation du seuil. Ruggles (1990) propose une indexation basée sur la variation du revenu médian par ménage et un mode de calcul du seuil basé sur des données plus récentes. Ces modifications entraînent une augmentation du taux de pauvreté, indiquant que la mesure officielle de la pauvreté ne suit pas l'évolution du standard de niveau de vie américain, comme le ferait une approche relative.

D'autres auteurs indiquent que le taux de pauvreté est sensible non seulement au mode de calcul du seuil mais aussi à la mesure des revenus et proposent une mesure du niveau de vie basé sur la consommation ou un revenu élargi, incluant les loyers fictifs, les transferts publics en nature, les plus values. Les taux basés sur un revenu élargi ou les dépenses des ménages sont dans

l'ensemble beaucoup plus faibles que le taux officiel mais les tendances sont proches. Sur la période de 79-93 alors que le taux officiel augmente de 3,4 points (de 11,7 à 15,1%) le taux basé sur le revenu élargi augmente de 3,7 points (de 7,5 à 11,2 %).

Quelle que soit la mesure et le mode de calcul du seuil, le taux de pauvreté semble avoir augmenté aux Etats-Unis au cours des 25 dernières années. La croissance économique plus faible et la détérioration du marché du travail, en particulier pour les moins qualifiés, ont contrecarré la forte baisse des années 60 et du début des années 70.

Des critiques formulées à l'encontre du taux officiel ont conduit plusieurs économistes et le *Census Bureau* lui-même à proposer des mesures alternatives, basées sur des définitions différentes des ressources des ménages, sur d'autres échelles d'équivalence ou sur d'autres indexations du seuil. Ces mesures alternatives peuvent conduire à des taux de pauvreté sensiblement différents et changer la composition de la population pauvre (par âge notamment), mais dans l'ensemble les tendances de longue période de la pauvreté sont similaires.

■ La pauvreté relative

A l'approche par la subsistance, s'oppose une approche purement relative dans laquelle être pauvre signifie être en bas de l'échelle des revenus. Les pauvres se repèrent ainsi de part leur position par rapport aux autres ménages et les seuils sont fonction des caractéristiques de la distribution des ressources (demi-médiane, demi-moyenne, premier décile). La détermination du niveau du seuil n'a pas la même signification que dans l'approche absolue. Elle est ici en grande partie arbitraire car rien ne justifie en théorie de choisir 50 % de la médiane ou de la moyenne plutôt que 40 ou 60 %. L'important est d'isoler les ménages les plus défavorisés dans la distribution des ressources. De ce fait, les indicateurs de pauvreté relative sont en réalité des indicateurs d'inégalité. Si par exemple tous les revenus augmentent uniformément et instantanément de 1 % le taux de pauvreté relative (proportion de ménage en dessous de seuil relatif) demeure inchangé, alors que le taux de pauvreté absolu diminue. A l'inverse si l'on accroît instantanément de 2 % les revenus des pauvres et de 3 % ceux des autres ménages, la pauvreté absolue diminue alors que la pauvreté relative augmente car les inégalités s'accroissent. Ainsi, alors qu'une hausse de leurs revenus de 2 % améliore objectivement plus la situation des pauvres qu'une hausse de 1 % seulement, le taux de pauvreté relative n'en rend pas compte. On en comprend aisément la raison : dans l'approche relative, le niveau du seuil lui-même est modifié par l'augmentation des revenus de l'ensemble des ménages. En ce sens, le seuil de pauvreté n'est plus tant perçu comme un minimum « physiologique », de survie, que comme un minimum « social » de participation à la communauté nationale, qui doit donc suivre l'évolution de la société. Dans les sociétés développées, l'intérêt d'une mesure de la pauvreté réside donc dans les écarts entre groupes sociaux (jeunes/retraités, chômeurs/employés) et dans le suivi de l'évolution des inégalités au cours du temps.

■ Les ressources prises en compte dans le calcul de la pauvreté monétaire

Le problème qui se pose ensuite consiste à définir les ressources des ménages. Elles seront dans la plupart des cas appréhendées par le revenu monétaire annuel disponible. Cette option, qui peut sembler la plus naturelle pour mesurer le niveau de vie d'un ménage, laisse toutefois de côté plusieurs aspects qui y contribuent largement. Ainsi, cette vision ne prend pas en compte la disposition gratuite de certains biens ou services, la possibilité de substituer une production domestique non marchande à l'acte d'achat, ni la possession d'un patrimoine, en particulier la résidence principale. Ces éléments participent au bien-être des ménages mais leur traduction en termes monétaires s'avère délicate. On comprend aisément qu'à revenu et composition identiques, un ménage propriétaire de son logement pourra avoir un niveau de vie supérieur à un ménage devant s'acquitter d'un loyer ou rembourser un crédit. Mais la contrepartie monétaire de la possession du logement rend indispensable des informations détaillées sur le logement, auxquelles le statisticien n'a pas toujours accès. Le biais, ainsi introduit dans la mesure des niveaux de vie, peut être important. Selon l'enquête Logement de 1996, 25 % des ménages pauvres sont propriétaires et 10 % sont logés gratuitement. De son côté, l'administration tient compte de cet élément dans le versement de certaines prestations : ainsi les bénéficiaires du RMI logés gratuitement ou propriétaires voient leur allocation diminuée d'un montant forfaitaire.

Un autre phénomène que l'approche par le revenu ne mesure pas toujours est le recours à l'aide d'autres ménages. Une aide ne constituant pas un revenu au sens économique du terme, la question est de savoir s'il est légitime ou non de l'inclure dans les ressources prises en compte. La réponse peut résider dans la nature de l'aide. Celle-ci peut prendre la forme d'un transfert monétaire obligatoire, une pension alimentaire due à un ancien conjoint en est l'exemple le plus courant. Dans ce cas, elle participe au budget du ménage qui la reçoit, elle est régulière et prévisible car son montant est fixé par un acte juridique. On estime ainsi que 23 % des ménages dont la personne de référence est une femme seule inactive de moins de 60 ans sortent de la pauvreté grâce aux pensions alimentaires reçues². Dans d'autres cas, l'aide peut être une somme versée occasionnellement par un membre de la famille qui peut aussi financer certains biens et services aux ménages (loyers, factures). L'existence même de ces modes de solidarité privée peut révéler une forme de précarité, mais leur prise en compte dans le revenu est plus délicate car elles sont irrégulières. Ces différents éléments ne sont pas négligeables. Pour autant ils ne sont pas systématiquement pris en compte en tant que composante du revenu des ménages, car les informations quantitatives sur ce sujet sont parfois disparates dans les enquêtes effectuées auprès des ménages. La plupart des études prennent en compte le revenu total déclaré par les ménages, c'est-à-dire les revenus du travail, les transferts sociaux (allocations familiales, RMI, indemnités chômage, pensions de retraites) et, souvent très imparfaitement, les revenus du patrimoine.

² D'après les données de l'enquête « Budget des familles 1995 » réalisée par l'Insee.

■ Le choix de la période de perception des revenus

Le choix de la période sur laquelle sont mesurés les revenus perçus est également un sujet de débat. Le revenu courant ne rend pas toujours compte de la situation réelle du ménage : les situations transitoires et durables sont confondues et des cas particuliers apparaissent tels les ménages d'étudiants ne percevant pas de revenus monétaires substantiels sans pour autant être exclus de la société. Certains auteurs suggèrent pour contourner cette difficulté d'utiliser la notion de revenu permanent (somme actualisée des ressources sur le cycle de vie). Toutefois, outre la complexité de calcul du revenu permanent, certaines situations même transitoires, révèlent de réelles difficultés pour les ménages qui les vivent. C'est le cas en particulier lorsqu'elles sont imprévues et n'ont pas donné lieu à la constitution de réserves ou lorsque existe une grande incertitude sur le revenu futur. Dans la plupart des enquêtes françaises, les revenus sont mesurés au cours des 12 derniers mois. On se base donc sur un revenu courant ignorant la variabilité infra annuelle qui peut entraîner momentanément des situations difficiles. On peut penser ici à la situation de travailleurs saisonniers ou intermittents mais également au cas d'allocataires de certaines prestations sociales (allocations logement, RMI avec intéressement), dont le mode de calcul trimestriel peut entraîner de fortes variations à très court terme.

Encadré 2

Le ménage comme unité de base

La plupart des études sur les revenus et la pauvreté considèrent comme unité statistique le ménage dans son ensemble. Rappelons qu'au sens de l'INSEE, un ménage est composé de l'ensemble des personnes vivant dans un même logement. Bien qu'il existe des correspondances, l'entité ménage ne se confond pas toujours avec la notion de famille (au sens parents et enfants). Peuvent éventuellement s'y ajouter un ou des ascendants du couple ou d'autres personnes (parents ou non). Elle ne correspond pas non plus à la notion de « foyer » parfois employée (foyer fiscal, foyer RMI par exemple).

Deux raisons peuvent expliquer le choix du ménage comme unité. D'une part, la plupart des enquêtes généralistes sont réalisées à partir d'échantillons de logement, d'autre part l'individualisation des ressources n'est pas toujours possible. Ainsi, pour un couple d'indépendants travaillant ensemble, il est difficile d'attribuer le revenu à l'un des membres. Par ailleurs, certains revenus sociaux sont attribués à la famille (allocations familiales) ou au « foyer » (RMI). Pour toutes ces raisons, les revenus sont mesurés au niveau du ménage. L'hypothèse qui sous-tend cette approche est que tous les membres d'un même ménage partagent le même niveau de vie, qu'il n'y a pas de discrimination au sein du ménage quant au partage des ressources³. De fait, on ne dispose à l'heure actuelle que de faibles informations sur la répartition des ressources à l'intérieur des ménages, notamment dans des cas de ménages complexes ou de familles recomposées où cette hypothèse est fragile.

³ Cette considération n'est pas spécifique à la pauvreté monétaire, qu'elle soit relative ou absolue. Elle vaut également pour l'approche par les conditions de vie, abordée plus loin. Toutefois on peut penser que le partage a plus de chance d'être uniforme au sein du ménage, lorsque les conditions de vie sont mesurées par la disposition de certains biens, notamment collectifs, liés au confort et à l'équipement du logement.

■ Le calcul du seuil renvoie au choix de la référence

Plusieurs considérations entrent en jeu dans le calcul du seuil de pauvreté : le choix de l'échelle d'équivalence, le choix entre plusieurs indicateurs statistiques (moyenne ou médiane), le champ des ménages entrant dans le calcul du seuil.

En France, **le seuil le plus couramment utilisé est la demi-médiane des revenus par unité de consommation**. Les unités de consommation sont censées traduire les économies d'échelles réalisées par la vie en commun. Ainsi, pour atteindre le niveau de vie d'une personne seule, un couple n'aura pas besoin d'avoir un revenu deux fois supérieur. Certains biens sont consommés collectivement par l'ensemble des membres d'un ménage, notamment le logement et son équipement. La structure de la consommation actuelle a conduit à modifier l'échelle utilisée jusqu'à présent. L'échelle dite d'Oxford, où tout adulte supplémentaire compte pour 0,7 unité et tout enfant de moins de 14 ans pour 0,5 a été remplacée par une échelle moins progressive (0,5 par adulte supplémentaire et 0,3 par enfant de moins de 14 ans). Cette évolution traduit l'augmentation dans le budget des ménages de la part consacrée au logement, sur lequel les plus fortes économies d'échelle sont réalisées, et corollairement la baisse de l'alimentation, sur laquelle assez peu d'économies d'échelle sont possibles. Ainsi le niveau de vie du ménage sera déterminé par le revenu par unité de consommation, le seuil de pauvreté équivaldra à la demi médiane de la distribution des niveaux de vie.

■ Le choix entre médiane et moyenne

La médiane est la valeur qui sépare la population en deux parties d'effectif identique. Elle isole, compte tenu de la forme de la distribution des revenus dans les pays développés occidentaux, environ 10 à 12 % des ménages. Le facteur de 50 % est totalement arbitraire et rien n'interdit de restreindre la notion de pauvreté à 40 % de la médiane ou, au contraire, de l'étendre à 60 %. Il est possible de se référer à d'autres indicateurs : on peut prendre la demi moyenne plutôt que la demi médiane. Choisir la moyenne plutôt que la médiane n'est pas anodin et renvoie à la référence que l'on entend attribuer aux populations défavorisées. Le choix de la moyenne équivaut à comparer les ménages pauvres à tout le reste de la distribution (classes intermédiaires, aisées, riches), alors que la médiane renvoie à l'idée que les pauvres se comparent uniquement aux ménages dont la position dans l'échelle des revenus est intermédiaire. En effet, rajouter à la distribution quelques ménages aux revenus très élevés, ne change pas la valeur de la médiane, statistique de rang robuste aux valeurs extrêmes, ni par conséquent le seuil de pauvreté. En revanche la moyenne serait sensible à l'introduction de quelques ménages très riches dans la population.

■ Les autres dimensions de la référence : l'exemple de l'Union européenne

Le problème de la référence revêt d'autres aspects et peut être illustré par quelques exemples. Dans les comparaisons entre pays de l'Union européenne, si l'on considère que la référence est nationale, on calcule un seuil différent pour chaque pays.

En revanche, si l'on considère un standard de niveau de vie pour l'ensemble de la population européenne, alors un seuil unique doit être calculé. Ces deux approches introduisent des différences sensibles sur les taux de pauvreté, notamment pour les pays du Sud. Avec un seuil national, la Grèce présentait en 1993 un taux de pauvreté de 17,7 %, le Portugal de 18,9 %, l'Italie de 12,9 %, et l'Espagne de 11,5 %. Avec un seuil européen, la Grèce présentait un taux de pauvreté de 44 % et le Portugal de 36 %, l'Italie de 19 %, et l'Espagne de 25 %. Pour la France, qui se situe dans la moyenne européenne, les écarts sont nettement plus faibles : les taux de pauvreté sont respectivement de 11 et 10 %⁴. Le problème se pose dans des termes similaires à l'échelle régionale, entre l'Île-de-France et la province, par exemple, ou entre la métropole et les départements d'Outre mer. Naturellement le résultat final et l'image de la pauvreté qui ressort peuvent dépendre de façon cruciale de la référence que le statisticien se donne. Ainsi par exemple, avec un seuil national à 3 500 F par mois et par unité de consommation, le taux de pauvreté semble plus élevé en province (9,1 %) qu'en Île-de-France (5,6 %). Or, avec des seuils séparés, les taux de pauvreté s'établissent à 11,4 % en Île-de-France (avec un seuil local à 4 500 F) et à 7,9 % en province (mais avec un seuil local à 3 350 F)⁵. Ce résultat illustre le fait qu'en Île-de-France, les revenus sont plus élevés qu'en province mais aussi plus inégalement répartis. Il révèle aussi la nature du taux de pauvreté relatif qui mesure en fait des inégalités.

Malgré toutes ces imperfections, l'approche par le revenu monétaire courant reste incontournable car elle permet de suivre dans le temps l'évolution de la pauvreté et des inégalités, grâce à des enquêtes réalisées à intervalles réguliers.

■ Mesurer la durée et l'intensité de la pauvreté

Dénombrer les pauvres et les décrire à un instant donné est une première étape. Toutefois derrière un même taux de pauvreté peuvent exister des situations fort différentes. Ainsi l'écart entre pauvres et non pauvres peut constituer un fossé difficilement franchissable ou, au contraire, il peut exister un continuum de situations sans fracture réelle, auquel cas fixer un seuil paraîtra bien artificiel. De même, le diagnostic porté sur la pauvreté n'est pas le même selon qu'elle touche toujours les mêmes ménages d'une période à l'autre ou qu'elle constitue une période passagère. Apparaissent ici les notions de durée et d'intensité de la pauvreté. Appréhender la durée de la pauvreté nécessite des données longitudinales, qui permettent de suivre les ménages, leur statut vis à vis de la pauvreté, leurs trajectoires et leurs transitions entre différents états. Ce type de données permet de distinguer entre une pauvreté transitoire, qui peut être due à une fluctuation des revenus dans une phase précise du cycle de vie (indépendant qui s'installe, jeune à la recherche d'un premier emploi) et une pauvreté durable (chômeur de très longue durée). Ces deux types de situation sont de nature fort différente. Pour autant

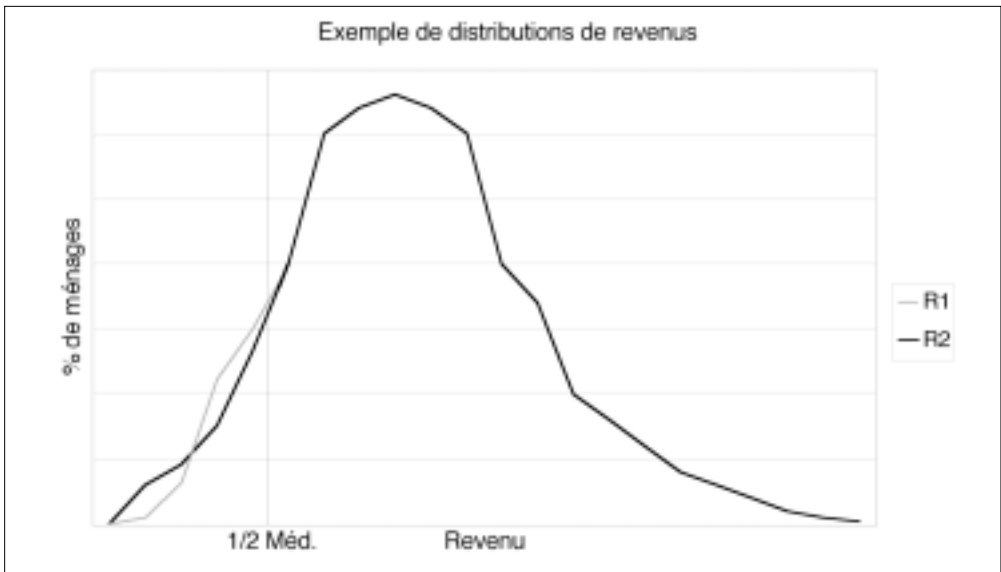
⁴ Source : INSEE, « Synthèses n° 11 », 1997, d'après les données de la première vague du panel européen (1994).

⁵ D'après « Synthèses n° 19 », source INSEE Enquête Logement 1996.

faut-il ne considérer comme pauvres que les ménages du second groupe ? La réponse est moins évidente qu'il n'y paraît, une période de pauvreté même transitoire peut entraîner pour les ménages qui la vivent de réelles difficultés pour faire face à des échéances préalablement contractées.

L'intensité de la pauvreté renvoie d'un point de vue statistique, à la mesure de la distance qui sépare les pauvres du reste de la population. Pour un même taux de pauvreté, une situation où les pauvres sont tous très proches du seuil est plus favorable que s'ils en sont éloignés. A titre d'illustration, considérons deux populations dont la distribution des revenus par unité de consommation est identique à l'exception de la répartition des ménages se situant en dessous du seuil de pauvreté. Le graphique suivant présente deux distributions théoriques de revenus.

Graphique 1



Lecture : le graphique ci-dessus présente la fonction de densité de deux distributions de revenu : le niveau de revenu se lit en abscisse, le pourcentage de ménage se situant à chaque niveau de revenu en ordonnée. On peut visualiser qu'en R2, le pourcentage de ménages à très bas revenu (inférieur à 1/4 de la médiane) est plus élevé qu'en R1, en revanche entre 1/4 et 1/2 médiane, la proportion de ménages est plus élevée en R1 qu'en R2. Ainsi, en moyenne la situation des ménages ayant un revenu inférieur à la demi médiane est plus favorable en R1 qu'en R2.

Les deux distributions ont la même médiane, donc le même seuil, et ont de surcroît le même taux de pauvreté. Pourtant la situation en R1 est plus favorable qu'en R2, car l'intensité de la pauvreté y est plus faible. La distance qui sépare les pauvres du reste de la population peut être donnée par l'écart moyen entre le revenu des pauvres et le seuil (1/2 médiane), indiquant par là même l'ampleur de l'effort à effectuer si l'on voulait que chaque pauvre atteigne le seuil. Ce n'est là qu'un indicateur d'intensité de la pauvreté, celle-ci pouvant être mesurée par différents indices (cf. encadré 3).

Encadré 3**Indicateurs d'intensité de la pauvreté**

Un indice d'intensité de la pauvreté peut être donné par la formule suivante :

$$I = \frac{1}{N} \sum_{i \in P} \frac{S - R_i}{S} \quad \text{Où } S \text{ est la demi médiane des revenus, } R_i \text{ le revenu par unité de consommation}$$

du ménage i , P l'ensemble des pauvres et N l'effectif total de la population.

Cet indicateur est un cas particulier de l'indice de Foster, qui s'écrit :

$$P_\alpha = \frac{1}{N} \sum_{i \in P} \left(\frac{S - R_i}{S} \right)^\alpha \quad \text{avec les mêmes notations que précédemment on retrouve le taux de}$$

pauvreté pour $\alpha = 0$ et l'intensité I pour $\alpha = 1$. Le coefficient α s'interprète comme un indice d'aversion pour la pauvreté. Lorsqu'il s'accroît, l'importance accordée aux plus pauvres augmente. Un point crucial dans les indicateurs d'intensité est constitué par la répartition des ressources au sein du groupe des pauvres. Quelques indicateurs tiennent compte à la fois de la proportion de pauvres et de cette répartition ; c'est le cas de l'indice de Sen : $S = T \cdot [I + (1-I) \cdot G]$ où G est l'indice de Gini mesuré uniquement sur la population pauvre, T est le taux de pauvreté et I l'intensité. Rappelons que l'indicateur de Gini mesure l'écart d'une distribution donnée par rapport à la distribution égalitaire : il vaut 0 si la distribution est parfaitement égalitaire (tous les individus disposent du même revenu) et 1 si un seul individu concentre tous les revenus. D'une manière générale ces indicateurs sont délicats à interpréter car ils sont sensibles à la présence de ménages dont le revenu est nul ou très faible. Ces cas peuvent être réels (étudiants sans ressources propres) mais aussi être le fruit d'erreurs de mesure survenues lors de la collecte. Pour éviter ces artéfacts statistiques, les indicateurs d'intensité sont fréquemment calculés sur des données tronquées ou redressées, pour éliminer les revenus nuls (cf. Hourriez Legris 1998).

1.2 Les approches complémentaires

Tous les aspects de la pauvreté ne sont pas mesurables à travers la grille de l'approche monétaire. C'est pourquoi celle-ci est complétée par d'autres méthodes.

■ La pauvreté de condition de vie

Dans cette optique, les conditions d'existence et les modes de consommation sont au cœur de l'analyse. Un des indicateurs de pauvreté le plus ancien est constitué par la part de l'alimentation dans le budget global du ménage. La baisse tendancielle du coefficient budgétaire de l'alimentation sur longue période (18 à 20 % du budget d'un ménage ordinaire aujourd'hui contre plus de 30 % au début des années soixante) est un signe indéniable de l'élévation du niveau de vie général de la population. Ce type d'indicateur devrait être étendu à un ensemble plus large de biens jugés aujourd'hui nécessaires comme le logement et certains services. Dans une version plus moderne, le terme de

condition de vie doit être entendu dans un sens très large. Il comprend la possession de biens d'équipement largement répandus dans la population tels que télévision, téléphone, appareils électroménagers usuels, la possibilité d'acheter régulièrement des biens et services jugés indispensables (certaines nourritures, vêtements). Il englobe aussi les conditions de logement (confort, environnement, surface), des éléments sur le patrimoine des ménages et l'aisance financière : possession du logement, possibilité d'épargner ou de puiser dans d'éventuelles réserves en cas de besoin. Les conditions de vie constituent donc une notion multidimensionnelle faisant référence à des aspects divers de la vie quotidienne. La pauvreté de conditions de vie sera donc appréhendée par une accumulation de privations ou par de mauvaises performances dans les divers aspects en question. L'approche est relative même si elle se base sur l'impossibilité de réaliser certains plans de consommation minima. Elle consiste à construire un score global de conditions de vie, indicateur agrégeant les privations dans chacun des domaines recensés. Seront considérés comme pauvres, au bout du compte, les ménages ayant le score global le plus faible. Le statisticien doit donc là encore, choisir un seuil de façon plus ou moins arbitraire qui isole en général 10 à 15 % des ménages. Une des difficultés pour élaborer ce type d'indicateur réside dans la sélection des biens nécessaires et des habitudes de consommation que l'on juge « normales » pour un ménage « ordinaire ». Les biens choisis doivent présenter certaines caractéristiques objectives : être massivement répandus dans la population et considérés comme nécessaires par une majorité d'individus. C'est ce que l'on nomme « contrôles par la fréquence et le consensus ». Plusieurs écueils sont à éviter : oublier une dimension entière de la pauvreté ou en sur-représenter une autre par la prise en compte de biens trop proches ou substituts. Cette approche n'est pas à l'abri d'une certaine subjectivité de la part de l'observateur. Rien n'indique en effet jusqu'à quel point la diversité des goûts des consommateurs doit être prise en compte. Seul le contrôle par le consensus et le caractère cumulatif de l'indicateur permet de se prémunir contre les biais créés par des goûts hors normes et d'isoler les ménages réellement défavorisés dans le plus grand nombre de domaines de la vie courante.

■ La pauvreté subjective

L'analyse développée ici ne repose pas sur les revenus des ménages ni leurs conditions d'existence mais sur la perception qu'ils ont de leur niveau de vie, notion supposée proche de la satisfaction ressentie. Ainsi en théorie, le statisticien est dégagé du choix du niveau auquel il doit fixer le seuil, laissant les ménages eux-mêmes se définir comme pauvres ou non. La construction d'un indicateur global de pauvreté subjective relève de la même logique de cumul et de score que l'indicateur de conditions de vie. La différence réside dans la nature des questions. Les ménages sont amenés à qualifier leur niveau de vie (de « très élevé » à « très faible ») ou leur budget (depuis « je suis à l'aise » jusqu'à « j'y arrive difficilement »). Ils indiquent la priorité accordée à certains budgets (alimentation, vacances, remboursement de dettes) si leur niveau de vie augmentait et estiment le revenu minimum nécessaire à un ménage identique. Le statisticien le compare au revenu perçu. Dans ce champ, peuvent s'ajouter des questions relatives aux difficultés de paiement de certaines

factures courantes (gaz, électricité, loyers, téléphone, impôts) qui relèvent plus de difficultés budgétaires conjoncturelles que la privation d'équipements ménager utilisée à la construction de l'indicateur de conditions de vie. Enfin, là encore, le but est d'isoler les 10 à 15 % de ménages ayant le score global le plus défavorable. Ce type d'indicateur est donc comme les deux précédents d'essence relative. L'interprétation en est rendue plus délicate par la nature même du champ sur lequel il porte. La perception de la pauvreté renvoie à l'histoire propre de chaque ménage, aux habitudes de consommation -ou de restriction- prises par le passé. Alors qu'un ménage pauvre d'un point de vue monétaire, mais l'ayant toujours été, peut arriver à se contenter de sa situation (phénomène dit des « préférences accommodantes »), un ménage médian, ayant des goûts plus luxueux se déclarera insatisfait. Cet aspect peut être gommé par l'utilisation de plusieurs questions pour la construction de l'indicateur. Néanmoins disposer d'informations sur le passé des ménages peut aider à interpréter les réponses. Un ménage qui bascule dans la pauvreté ou qui connaît une période de difficulté faisant suite à une période de relative aisance peut avoir une perception plus négative qu'un autre ménage objectivement plus défavorisé.

1.3 Seuils de pauvreté et minima sociaux : pauvreté « administrative »

L'administration utilise, pour fixer les minima sociaux ou le SMIC, des critères que l'on peut rapprocher des seuils de pauvreté monétaire. Ces critères administratifs n'ont pas pour objet de servir de seuils de pauvreté mais ils traduisent le niveau de vie minimal que la société est prête à accorder aux populations défavorisées.

Ainsi un seuil peut être comparé au salaire minimum (par exemple, 50 % du SMIC à temps plein pour une personne seule). On peut aussi considérer que les pauvres sont les ménages qui reçoivent de la part des pouvoirs publics les aides mises en place précisément pour venir en aide aux populations défavorisées. Le seuil serait alors implicitement déterminé par les plafonds de ressources exigés pour bénéficier de la prestation. Par exemple, le groupe des pauvres peut être réduit aux ménages disposant mensuellement de moins de 2 500 F (pour une personne seule) qui est le plafond du RMI, souvent considéré comme le dernier filet de protection parmi les minima sociaux. Cette conception pourrait dans certains cas aboutir à une définition restrictive de la pauvreté, puisque le seuil du RMI est largement plus faible que le seuil de pauvreté relative (3 500 à 3 700 F/mois pour une personne seule)⁶. S'appuyer ainsi sur la législation sociale pour déterminer qui sont les ménages pauvres ne va pas sans inconvénient. Tout d'abord, le système français est complexe et les diverses allocations ont des logiques, des finalités et des conditions d'attribution, comme les plafonds de ressources pour les percevoir, parfois fort différentes (Allocation aux adultes handicapés (AAH), Revenu minimum d'insertion (RMI), Allocation de solidarité spécifique (ASS), Allocation

⁶ Cette constatation est vraie pour le RMI mais n'a pas de valeur universelle. Pour certaines configurations familiales, il peut arriver que les minima sociaux soient supérieurs au seuil de pauvreté. C'est le cas en France pour un couple percevant le minimum vieillesse.

aux parents isolés (API). Rappelons d'abord que tout le monde n'y a pas accès. En outre certaines prestations peuvent se superposer, étant donné leur caractère différentiel. Ensuite, restreindre la pauvreté aux bénéficiaires des minima sociaux rend quasiment impossible toute évaluation des politiques publiques, en particulier sur le bon ciblage des allocataires. Par ailleurs la législation est changeante et peut entraîner des modifications de la définition de la pauvreté et donc de son dénombrement. Enfin, certains comportements comme le non recours aux prestations sociales interdisent en toute rigueur d'assimiler les populations pauvres aux allocataires des minima sociaux.

2. La précarité se réfère à des facteurs ou des processus pouvant conduire à la pauvreté et à l'exclusion

La précarité peut se définir comme l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. Les situations de précarité économique et sociale sont diverses et souvent cumulatives. Elles sont liées en grande partie à la dégradation du marché de l'emploi. Elles peuvent aussi avoir pour origine ou être associées à d'autres facteurs qui, en se combinant, risquent de les faire évoluer vers des situations d'extrême pauvreté, à la limite de l'exclusion.

Si, comme on vient de le voir, les indicateurs de pauvreté sont assez nombreux, il n'existe pas à proprement parler d'indicateurs de précarité, et ce, pour plusieurs raisons. La première est le caractère flou des contours de la population précaire, plus flous sans doute que ceux de la population pauvre. La seconde raison tient à ce que la précarité définit moins un ménage que la situation dans laquelle il se trouve. Ainsi, il apparaît plus facile de décrire une population par ses ressources ou ses conditions de vie que de classer par des critères quantitatifs des parcours et des vulnérabilités individuelles.

■ Identifier les aspects importants de l'analyse de la précarité

Il est particulièrement important d'analyser certains aspects liés aux caractéristiques des individus ou des ménages, en lien avec leur environnement et notamment :

- la situation vis-à-vis de l'emploi : un statut fragile aura pour conséquences des situations de chômage récurrentes. Il faut aussi en rechercher les causes chez l'individu (manque de diplôme, qualification inadaptée) et aussi sur le marché de l'emploi (flexibilité accrue, critères de sélection plus pointus) ;
- un état de santé fragile et un accès aux soins difficile ;
- un fort taux d'endettement. Ainsi, par exemple, si le surendettement apparaît comme un facteur déclenchant un processus de précarisation, on pourra se focaliser sur les ménages sur-endettés, qui a priori ne sont pas tous pauvres ;
- le statut vis-à-vis du logement : l'accent doit être mis, lorsque l'information est

disponible, sur les individus ne vivant pas en ménage ordinaire (personnes hébergées en centre d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS), personnes hébergées par la famille ou des amis, personnes sans domicile fixe).

■ La précarité comme risque de pauvreté

La précarité peut donc s'analyser comme un ensemble de facteurs de risques et d'incertitude sur l'emploi et les ressources qui conduirait à la pauvreté. Elle peut être envisagée à travers la notion d'insécurité ou plus précisément par l'absence simultanée de facteurs de stabilité, notamment dans les domaines du travail (ne pas disposer d'un emploi stable) ou les conditions de logement (personnes hébergées par autrui par exemple). La précarité n'est donc pas identifiable à une pauvreté amoindrie, que l'on peut mesurer par les mêmes critères auxquels on aurait donné une définition plus large. L'approche est différente : c'est autant par des conditions de vie modestes que par un fort degré d'incertitude sur l'avenir que la précarité peut être appréhendée. Ces fragilités sont susceptibles de toucher à toutes les dimensions explicatives de la pauvreté : emploi, ressources, situation familiale, logement, santé. La précarité s'analyse en examinant les liens qu'entretiennent les ménages concernés avec la pauvreté et en introduisant la dimension temporelle dans l'analyse.

■ L'importance de la durabilité des situations et de l'incertitude

La précarité est liée à l'instabilité des situations. Cette instabilité peut être celle des revenus perçus (revenus de remplacement), de l'emploi (contrats à durée déterminée), de la situation personnelle (faiblesse des réseaux relationnels), des conditions de logement, de la santé. L'instabilité des situations subies et non maîtrisées par les ménages est une caractéristique importante de la précarité, avec pour conséquence principale l'impossibilité de prévoir ou de planifier sa vie à moyen terme. Les ménages en situation de précarité sont plus fragiles et plus vulnérables à tout « accident de parcours ». Ils ne disposent pas en général de réserves importantes et connaissent donc plus que les autres des passages récurrents par l'état de pauvreté.

Une analyse des situations de précarité doit s'appuyer sur des trajectoires individuelles ou à défaut sur des coupes répétées d'enquêtes homogènes afin de suivre des « cohortes » de ménages semblables. Les données des panels répondent a priori aux exigences requises pour l'analyse de la précarité. On peut ainsi calculer des risques de tomber sous un seuil donné ou des taux de transition entre pauvreté et non-pauvreté, la fréquence des ces transitions attestant d'une situation précaire. D'après les données des deux premières vagues du panel européen (1994 et 1995)⁷, environ 37 % des ménages pauvres en 1994 ne l'étaient plus en 1995 et 5 % des non pauvres en 1994 le sont devenus en 1995⁸.

⁷ Panel européen des ménages réalisé par l'Insee, coordonné au niveau européen par Eurostat.

⁸ T. Atkinson, J. Freyssinet, M. Glaude, C. Seibel « Pauvreté et exclusion » - Rapport au Conseil d'analyse économique - 1998

■ Des transitions délicates à interpréter

Dans les enquêtes généralistes par panel, les populations pauvres sont peu représentées et leur « attrition » - tendance à disparaître des échantillons au fil du temps - est forte car leur instabilité géographique est élevée. Par ailleurs, on sait que cette population perçoit des revenus faibles mais aussi très volatiles, ce qui peut constituer en soi un indice de précarité, mais qui d'un point de vue statistique peut entraîner des biais dans la mesure. En effet deux erreurs sont possibles dans les enquêtes. La première est liée à l'échantillonnage : les pauvres présents dans l'enquête ne sont pas, ou peu, représentatifs de l'ensemble des pauvres dans la société. En général, on captera ceux parmi les pauvres qui sont les mieux insérés. Il y a donc un risque de sous estimation du phénomène lorsque celui-ci est mesuré de façon instantanée (sur une seule vague du panel). Toutefois, ce risque est présent dans bien des enquêtes auprès des ménages et n'est pas spécifique aux données de panel. La deuxième source d'erreur est liée à la mesure des revenus eux-mêmes. Les ressources des ménages pauvres sont composées souvent de transferts sociaux, parfois de revenus du travail, irréguliers dans bien des cas. Rajoutons à cela que ces populations peuvent avoir accès à des biens et services mis à leur disposition gratuitement, ou à faible tarif : nourriture, vêtements, logement, transports, couverture sociale. La proportion de ces aides est difficilement quantifiable avec précision mais de toute évidence, elles contribuent à améliorer le niveau de vie au delà de ce que le seul revenu monétaire autorise. Enfin les conditions d'accès à ces aides peuvent se modifier au cours du temps. La mesure instantanée du revenu ne rend alors compte du niveau de vie réel que très imparfaitement. Là encore ce risque n'est pas spécifique aux données de panel mais il implique, dans ce cas particulier, que les comparaisons entre deux vagues successives d'une enquête par panel sont délicates à interpréter car il est difficile de distinguer la réalité de l'artéfact statistique dans les transitions entre pauvreté et non-pauvreté.

3. L'exclusion sociale : un processus complexe aux dimensions multiples

La notion d'exclusion présente des contours flous, fluctuants au cours du temps. De quoi les individus peuvent-ils être exclus ? Du marché du travail, du logement, des droits sociaux, d'un standard de niveau de vie jugé minimal par le plus grand nombre. Dans les années soixante, l'exclusion apparaissait comme la persistance d'une forme traditionnelle de pauvreté, touchant des individus qui, pour diverses raisons, étaient inaptes à s'insérer dans la société par leur travail et, par la même, à participer au partage des richesses créées par la forte croissance économique des trente glorieuses⁹. Dans les années quatre-vingt, et surtout au début des années quatre-vingt-dix, la résurgence de la notion d'exclusion s'est accompagnée d'une modification de son contenu

⁹ « Les exclus : un français sur dix » par René Lenoir – Le Seuil, Paris 1974.

sans pour autant que celui-ci n'apparaisse plus clair. La crise économique et le développement du chômage, en particulier de longue durée, qui touchait désormais des franges de plus en plus larges de la société, ont conduit à reconsidérer la question des origines de l'exclusion, autrefois attribuée à une inadaptation professionnelle - caractère éminemment individuel - pour s'interroger sur le rôle du système productif en tant que générateur d'exclusion lui-même.

La notion d'exclusion fait référence à l'ensemble des mécanismes de rupture, tant sur le plan symbolique (stigmates ou attributs négatifs) que sur le plan des relations sociales (rupture des différents liens sociaux qui agrègent les hommes entre eux). L'exclusion est à la fois un processus et un état, consacrant un défaut d'intégration. Le concept d'exclusion sociale est aujourd'hui caractérisé par trois grandes dimensions. La première est celle de la sphère économique, incluant le chômage et l'absence d'emploi, et l'insuffisance chronique ou répétée des ressources, marque classique de la pauvreté. La seconde dimension est celle de la non reconnaissance, ou du non usage des droits sociaux, mais aussi des droits civils et des droits politiques. La troisième est celle des relations sociales. Elle représente les formes aiguës de relégation sociale que la crise économique et les situations de non-droit engendrent chez les individus, familles ou groupes sociaux.

3.1 Divers aspects de l'analyse de l'exclusion

L'analyse du phénomène d'exclusion passe aujourd'hui par la compréhension des processus conduisant à la pauvreté matérielle - qui concernent une fraction importante de la population - et par l'étude des trajectoires des individus en situation de pauvreté. L'analyse du phénomène d'exclusion doit se concentrer sur la mise à l'écart durable des mécanismes habituels d'intégration. Les approches de l'exclusion peuvent se référer aux aspects suivants :

- recours durable aux prestations d'assistance (en particulier RMI et ASS) ;
- privation durable d'emploi ;
- formes ou cause de déni de droits, en particulier la santé et logement ;
- cumul de difficultés et de handicaps qui pèsent à un moment donné sur les individus et qui conduisent à une désinsertion durable ;
- isolement et rupture des liens sociaux ou familiaux.

La difficulté est de tenir compte de l'ensemble de ces dimensions. Les ménages en situation d'exclusion présentent une grande hétérogénéité quant à leurs trajectoires, ce qui rend difficile un traitement statistique « standard ». L'accent doit être mis sur la durée ; l'exclusion se traduirait par un état de permanence dans la pauvreté, une forte inertie dans cet état et par de faibles taux de transition vers un état plus favorable. Mais l'exclusion va au delà, si la pauvreté affecte l'appartenance au

corps social par le biais de la consommation et des conditions de vie, l'analyse de l'exclusion nécessite de replacer dans son contexte la situation des individus. Par exemple, une personne seule propriétaire de son logement et n'ayant pour seule ressource que le minimum vieillesse sera sous le seuil de pauvreté monétaire et aura toutes les chances d'y rester durablement. Pour autant, on ne peut considérer qu'il s'agit d'une situation d'exclusion, avec rupture de tous les liens sociaux. Cette situation ne peut s'identifier à celle vécue par un allocataire du RMI chômeur de longue durée et sans qualification professionnelle. Cet exemple illustre la nécessité de prendre en compte dans l'analyse, la diversité des situations et des aspects autres que monétaires, et l'importance de mettre en regard les atouts dont disposent les individus et les réalisations auxquelles ils aspirent et qui dépendent, entre autres, de leur position dans le cycle de vie.

3.2 Les limites des enquêtes traditionnelles

A priori, aucune source statistique ne permet d'appréhender de façon exhaustive toutes les dimensions des processus d'exclusion. Les enquêtes traditionnelles peuvent mesurer des situations de grande pauvreté ou des cumuls des trois formes de pauvreté - monétaire, subjective et de conditions de vie - mais cette approche ne répond pas entièrement à l'interrogation sur l'exclusion et a ses propres limites. En effet, si on trouve parmi la population touchée par la grande pauvreté une forte proportion de personnes peu qualifiées, peu insérées sur le marché du travail et souvent de santé fragile, les trois formes de pauvreté mentionnées plus haut se recourent en fait assez mal lorsqu'elles sont estimées en « coupe instantanée », c'est-à-dire sur une année donnée. Par exemple, selon les données de la première vague du panel européen (1994), seuls 2 % des ménages français sont pauvres selon les trois critères contre 10 à 12,5 % dans chacun d'eux pris isolément. Nous sommes donc en présence de trois dimensions de la pauvreté qui peuvent diverger à un instant donné. On peut envisager d'approfondir l'analyse, et grâce à des données de panel, d'isoler les populations qui cumulent durablement les trois formes de pauvreté mais on se heurte assez vite à des problèmes de représentativité statistique dus à des effectifs très faibles. Par ailleurs, les enquêtes sont basées sur des échantillons de logement issus du recensement. Echappent donc à la collecte de l'information, la population qui réside hors des « logements ordinaires » : personnes accueillies dans des centres d'hébergement, dans des foyers ou tout autre logement collectif. Certains individus connaissant des difficultés peuvent être accueillis chez des parents ou des amis, ils peuvent alors être présents dans les enquêtes mais seront dans la plupart des cas mal connus par celles-ci. Il va sans dire que des populations encore plus marginalisées (sans domicile fixe) sont par nature impossibles à contacter et par conséquent totalement absentes des enquêtes usuelles. On est donc amené à interroger des sources de données spécialement ciblées sur les populations pauvres.

3.3 Des enquêtes spécifiques pour des populations hétérogènes

Il est extrêmement difficile de cerner par voie d'enquêtes la situation de populations marginales. En revanche, il existe une approche plus « administrative » centrée sur des populations ayant recours aux minima sociaux. Toutefois, gardons à l'esprit que, de par les règles d'attribution des minima sociaux, une partie de la population, bien qu'en grande difficulté, n'y a pas accès. Par exemple, les personnes de moins de 25 ans sans enfant à charges sont exclus du RMI. Par ailleurs, cette approche laisse de côté ceux qui, par ignorance de leurs droits ou volontairement, n'ont pas recours aux prestations sociales tout en étant sous les barèmes d'attribution.

La difficulté de l'approche « administrative » est la mobilisation de sources suffisamment détaillées sur ces populations car il faut disposer d'enquêtes spécifiquement réalisées auprès d'allocataires des minima sociaux. Depuis peu, on dispose d'une telle enquête auprès d'un échantillon d'allocataires ou d'anciens allocataires du RMI¹⁰, prestation souvent jugée, dans le système français, comme le dernier filet de protection. Cette enquête permet de suivre les trajectoires, notamment professionnelles, des individus ayant été allocataires d'une prestation sociale et le demeurant le cas échéant. Ainsi sont décrites de façon plus précise les conditions de vie, les difficultés d'insertion ou de réinsertion des allocataires ou des anciens allocataires. Cette enquête permet également de tirer des enseignements des parcours de ceux qui, après un passage par le RMI, sortent du dispositif : quels sont leurs atouts, les principaux facteurs de leur réinsertion ? Les notions de transition, de changement de statut ainsi que la dimension temporelle seront alors au cœur de l'analyse. Les trajectoires des individus se trouvant à un moment donné allocataires du RMI sont variées. Pour certains, il s'agit d'une phase transitoire dans un processus d'insertion, pour d'autres, il s'agit d'une situation durable sans réelle perspective de réinsertion.

Tout en étant extrêmement précieuses à la connaissance de certaines populations en difficulté, les enquêtes à partir de sources administratives s'avèrent insuffisantes pour englober les multiples parcours qui peuvent conduire à des situations d'exclusion. Une enquête spécifique auprès des personnes sans abri, inspirée d'enquêtes réalisées aux États-Unis, a donc eu lieu pour la première fois à Paris sous l'égide de l'Institut national des études démographiques (INED en 1995¹¹. Une enquête « sans abri » sur la France entière sera menée par l'INSEE, la CNAF, la DREES et l'INED en 2001 (cf. annexe). Les informations recueillies devraient apporter un éclairage nouveau sur des franges de la population encore très mal repérées dans les statistiques. La DREES et la DARES mènent par ailleurs, auprès des populations défavorisées ou des établissements les accueillant, des enquêtes spécifiques et conduisent des études dont les détails sont données en annexe.

¹⁰ L'échantillon de l'enquête « Sortants du RMI » est constitué d'allocataires inscrits au 31/12/1996. Ils ont été interrogés une première fois en janvier ou février 1998, puis à nouveau en septembre ou octobre 1998 (cf. annexe).

¹¹ Cette enquête s'est déroulée sur 2 mois, auprès de 591 utilisateurs de services d'hébergement et de distribution de nourriture à Paris intra-muros et dans des centres de banlieue. Les résultats de cette enquête, comparés à ceux de grandes villes aux USA, sont publiés dans un article de M. Marpsat « Les sans domicile à Paris et aux États-Unis » - Données sociales, INSEE 1999, pages 480-489.

ANNEXE

Les sources statistiques

Les enquêtes INSEE

Le dispositif d'enquêtes auprès des ménages réalisées par l'INSEE, constitue une source d'information essentielle dans la connaissance des revenus et des conditions de vie des ménages, et parmi eux des plus pauvres.

■ **Les enquêtes Revenus fiscaux** : elles sont réalisées conjointement par l'INSEE et la Direction générale des Impôts. Il s'agit d'une exploitation d'un échantillon de déclarations de revenus au fisc (formulaire n° 2042) effectués par des ménages ordinaires. Ces enquêtes portent sur les revenus des années 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et 1996. Pour cette dernière, un échantillon de 25 000 ménages a été constitué par l'INSEE, il s'agit du tiers médian de l'enquête Emploi de 1997, portant sur les revenus de l'année précédente. Pour l'enquête portant sur les revenus de 1997, l'échantillon sera constitué du tiers médian et du tiers sortant de l'enquête Emploi, soit au total 50 000 ménages. Les foyers non déclarants car non imposables sont hors champ, ce qui peut entraîner un biais dans la mesure des bas revenus. Toutefois, ce phénomène est en voie de disparition car un nombre croissant de ménages, bien que non imposés, remplissent une déclaration pour obtenir un avis de non imposition nécessaire pour l'obtention de certaines prestations sous conditions de ressources. Les revenus mesurés par ces enquêtes sont ceux déclarés au fisc par les ménages donc susceptibles d'être imposables. Le revenu fiscal est celui déclaré à l'administration avant imputation des déductions, abattements et réductions diverses. Il comprend les traitements, pensions, salaires et rentes ainsi que les revenus des capitaux mobiliers soumis à l'impôt sur le revenu. Il comprend également les revenus des non salariés. En revanche, sont exclus du revenu fiscal, les revenus exonérés d'impôts. Cela concerne notamment certains revenus du patrimoine tels que les intérêts des livrets A, LEP, CODEVI, plan et livrets d'épargne logement, les produits des plans d'épargne en action, des plans d'épargne populaires et des plans d'épargne entreprise, ainsi que les revenus soumis au prélèvement libératoire. Sont également exclus certains transferts sociaux tels que le minimum vieillesse, les allocations familiales, le complément familial, l'allocation pour jeunes enfants, l'allocation de parent isolé ou l'allocation de rentrée scolaire, les aides au logement, le RMI notamment. Les revenus sociaux non déclarés font l'objet d'une imputation économétrique ou sur barème. L'enquête fournit également le montant de l'impôt sur le revenu payé ainsi que la taxe d'habitation de la résidence principale (depuis 1975). On dispose donc de plusieurs notions de revenu : le revenu fiscal, déclaré par les ménages et le revenu disponible après imputation des prestations non imposables et déduction faite des impôts directs. L'existence d'écarts de traitement au cours du temps, tels que celui des indemnités journalières ou l'introduction de la CSG et de la CRDS non déductibles en 1996, conduit à une certaine prudence quant à l'évolution

des revenus déclarés dans les différentes vagues des enquêtes *Revenus fiscaux*. Notons que certaines études menées jusqu'à présent à partir de cette source l'ont été hors revenus du patrimoine car ceux-ci étaient mal couverts par l'enquête.

■ **Les enquêtes Budget des familles** : elles sont réalisées par l'INSEE à un rythme quinquennal (1979, 1984, 1989 et 1995) auprès d'un échantillon d'environ 10 000 ménages par enquête. Elles constituent une source d'information majeure sur les ressources des ménages, leur montant et leur structure, et ont donné lieu à ce titre à de nombreuses analyses concernant la répartition des revenus et les inégalités. Elles retracent par ailleurs et de façon détaillée les dépenses des ménages à un niveau fin de nomenclature et permettent d'analyser le lien entre les revenus et les comportements de consommation, voire d'épargne des ménages. Elles comprennent enfin, des informations sur le logement et son équipement, ainsi qu'un questionnaire subjectif sur la perception qu'ont les ménages de leur niveau de vie. Les revenus mesurés par l'enquête *Budget des familles* sont ceux déclarés par les ménages et sont constitués des revenus du travail, des prestations sociales monétaires, et des revenus du patrimoine, ces derniers étant largement sous estimés par les ménages. On peut y adjoindre les aides et transferts entre ménages, en particulier les pensions alimentaires ainsi que certaines ressources exceptionnelles (héritages, ventes de biens durables).

■ **Les enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV)** : elles sont réalisées par l'INSEE trois fois par an, en janvier, mai et octobre, auprès de 6 000 ménages. Concernant les revenus, deux types d'information sont collectées : d'une part la perception par type de revenu (salaires, revenu d'activité indépendante, pensions de retraite, allocation chômage, RMI, revenus d'épargne, prestations familiales et loyers perçus) et, d'autre part, les montants en tranches correspondant aux salaires et revenus d'activité indépendante et à l'ensemble des ressources du ménage. Il s'agit en principe des salaires nets des cotisations sociales. L'enquête PCV n'a pas pour vocation première l'étude de la pauvreté monétaire, en revanche elle recense un ensemble d'indicateurs sociaux dans des domaines tels que la santé et la couverture sociale, les conditions de logement, la participation au marché du travail, les relations sociales.

■ **Le panel européen des ménages** : la première vague du panel européen a été réalisée en 1994 ; l'opération est renouvelée chaque année. L'objectif du panel européen est de permettre des comparaisons de niveau de vie entre pays membres de l'Union européenne et d'étudier la dynamique des revenus et les trajectoires d'activité des individus. L'échantillon est constitué, pour la partie française, de 19 000 individus de 17 ans et plus en 1994 présents dans 7 300 ménages. Les revenus collectés à chaque vague sont ceux de l'année précédente. Outre une question sur le revenu global du ménage, tous les apporteurs de ressources doivent remplir une fiche de revenu qui détaille par type de revenu le calendrier de perception et les montants reçus. L'enquête contient également des renseignements sur des éléments biographiques tels que la formation et l'emploi, les ascendants et descendants des individus, la santé.

■ **L'enquête Emploi** : c'est une enquête riche, réalisée en mars de chaque année auprès d'un échantillon de 75 000 ménages permettant de mesurer le chômage, l'emploi, le sous emploi, les conditions de travail (temps partiel, durée du travail, existence de plusieurs activités). Un calendrier d'activité donne la trajectoire d'emploi mois par mois, au cours de l'année écoulée. L'échantillon est renouvelé par tiers chaque année, ce qui permet de suivre le tiers entrant pendant trois ans. Des enquêtes complémentaires à l'enquête Emploi sont réalisées annuellement. On peut citer sur les thèmes pauvreté et exclusion : l'enquête « Jeunes et Carrières » auprès du tiers sortant en 1997, soit 22 000 individus âgés de 17 à 49 ans, qui permet de repérer les différentes étapes de la vie professionnelle (emploi, chômage, interruption de carrière...). Pour les moins de 30 ans ou les personnes sorties depuis moins de 7 ans du système éducatif, l'enquête cherche à mieux caractériser l'insertion et l'autonomie financière des jeunes.

■ **L'enquête Logement** : cette enquête est réalisée tous les cinq ans. La dernière s'est déroulée en 1996, auprès d'un échantillon de 40 000 logements environ. Le premier objectif de cette enquête est de connaître le parc de logement, le nombre de résidences principales ou secondaires, occasionnelles ou vacantes. Le second objectif de cette enquête est de décrire les conditions de logement des ménages en France : taille, confort, environnement, dépenses de logement, financement de l'achat pour les accédants à la propriété, mobilité résidentielle, patrimoine immobilier possédé. Les enquêtes successives renseignent entre sur autre sur les conditions de logement des ménages à bas revenus. Lors de la dernière enquête, plusieurs innovations du questionnaire ont été mises en place dans le but de mieux connaître les conditions de logement des populations pauvres :

- ajout d'une partie sur l'hébergement qui permet de connaître la situation financière et les projets des personnes hébergées au sein du ménage, n'étant ni ascendants ni descendants de la famille principale.
- Ajout de question sur l'accès aux HLM (existence et issue des démarches), sur les expulsions et les impayés de loyers.

Autres enquêtes

■ **L'enquête Sortants du RMI** : cette enquête est le fruit d'une collaboration entre la CNAF, la DREES, la DIRMI, et l'INSEE. Son objectif était de répondre aux interrogations sur le devenir professionnel de personnes passant un moment donné par le RMI : les sorties sont-elles durables ? Quel est la part des emplois aidés ? Quel est le rôle du contrat d'insertion ? Combien d'allocataires retournent au RMI et au bout de combien de temps ?

L'échantillon est constitué de 10 000 allocataires du RMI au 31 décembre 1996, inscrits en France métropolitaine auprès de la CNAF. Cet échantillon est repéré 9 mois plus tard, puis un sous échantillon des répondants à cette enquête de repérage (vague 1) est interrogé en janvier-février 1998 (4 212 allocataires dont les 1 851 repérés comme

étant en voie de sortie à la vague 1). Cette deuxième vague compte 3 415 répondants. Enfin, en septembre et octobre 1998, ceux-ci, ainsi que 514 non répondants, sont interrogés à nouveau au cours d'une troisième vague. Le questionnaire de l'enquête a pour but de connaître les causes éventuelles de sortie du RMI, d'observer la situation des personnes au moment de l'enquête, de retracer des éléments de trajectoires. Des questions sur la formation et l'expérience professionnelle passée ont pour but de mesurer le rôle du capital humain dans les parcours d'insertion des allocataires du RMI. Enfin, pour les personnes qui travaillent au moment de l'enquête, la situation de l'emploi est examinée (conditions de travail, salaire, statut...).

■ **L'enquête « Sans abri »** : l'intitulé exact de cette opération inédite est « Enquête auprès des personnes fréquentant des accueils de jour, des lieux d'hébergement et de restauration gratuite ». Elle sera réalisée en février 2001 par une collaboration entre l'INSEE, la CNAF, la DREES et l'INED, auprès de 4 à 5000 personnes de 18 ans ou plus fréquentant au moins une fois, pendant la période de l'enquête, l'une de trois structures citées dans l'intitulé. Son objectif n'est pas de compter le nombre de sans abri en France mais de fournir des renseignements sur les conditions de vie des sans abri, leurs difficultés d'accès au logement et les conditions de vie dans les structures d'accueil, les caractéristiques des individus et de leur famille, les prestations et aides reçues, les raisons du non-recours à certaines allocations, la santé et les conditions d'accès aux soins.

Autres sources statistiques

A l'INSEE

Pour compléter les connaissances apportées par les enquêtes généralistes, l'INSEE dispose par ailleurs d'une source sur les salaires, les DADS (Déclaration annuelle de données sociales) qui renseignent entre autre sur les bas salaires. Enfin, le recensement, dans sa version rénové, fournira des informations sur les questions touchant à la pauvreté, notamment dans le cadre des questionnaires complémentaires.

Enquêtes et études menées par la DREES

De son côté, la DREES met en place un système d'information basé sur des enquêtes auprès de populations plus ciblées. Ce système d'information se compose d'enquêtes auprès des établissements spécialisés : CHRS, accueil d'urgence, aide sociale départementale (en particulier aide sociale à l'enfance). Une expérience de remontées administratives des FAJ (Fond d'aide aux jeunes) a déjà donné lieu à une publication de la DREES et doit déboucher sur une enquête plus approfondie. Cette enquête aura pour objectif de mieux connaître certaines caractéristiques importantes des personnes : nature des relations familiales, situations de rupture, types de soutiens mobilisables, autonomie en matière de ressources, de logement, meilleure description du parcours scolaire et professionnel, état de santé...

En collaboration avec la CNAF, la DREES met en place une base de données sur les bénéficiaires des minima sociaux. Un panel de bénéficiaires des minima sociaux

(DREES, CNAF, UNEDIC) sera constitué ultérieurement, son objectif sera de suivre les passages entre les différentes allocations, en particulier le RMI et l'ASS.

Un accent particulier sera mis sur le dispositif de suivi et d'évaluation de la CMU. Celui-ci se décompose en plusieurs volets. Le premier volet de ce dispositif est constitué de deux enquêtes auprès des assurés sociaux. D'une part, l'enquête Santé et Protection sociale de l'année 2000 (enquête régulière auprès d'un échantillon d'assurés sociaux menée par le CREDES) sera décomposée en deux vagues (une en janvier 2000 et l'autre en novembre 2000) pour faire un point avant la montée en charge de la CMU et un point, après quelques mois de fonctionnement. D'autre part, vers la fin de l'année 2000, sera réalisée une enquête auprès des bénéficiaires de la CMU ; elle sera conduite par la DREES en collaboration avec les caisses d'assurance maladie, le CREDES et les autres directions du Ministère. Le deuxième volet, réalisé aussi en 2000, s'adresse aux institutions avec une enquête de sociologie administrative auprès des acteurs sociaux et une enquête auprès des établissements de santé sur l'effet de la CMU sur la clientèle des consultations externes (enquêtes usagers de l'hôpital).

Enfin, la CNAMTS effectuera un suivi des consommations médicales effectives des bénéficiaires de la CMU, suivi qui débutera naturellement en 2000 pour se poursuivre dans les années suivantes.

Enquêtes et étude menées par la DARES

La DARES exploitera en 2000 une enquête sur les intérimaires et les personnes titulaires d'un CDD, qui permettra de cerner les motivations et les risques de maintien dans la précarité des personnes. Sur le même thème de la vulnérabilité et de l'exposition au risque de chômage, une enquête portera sur les ouvriers et employés non qualifiés. L'exploitation du fichier historique de l'ANPE devrait permettre de progresser dans la connaissance des trajectoires de catégories menacées d'exclusion professionnelle : chômeurs de longue durée ou récurrents. La mise en place du fichier national des ASSEDIC, étendu aux demandeurs d'emploi non indemnisés, enrichira les connaissances sur l'indemnisation du chômage grâce aux données sur les flux d'entrées et de sorties qu'il fournira. L'enquête TDE (trajectoire des demandeurs d'emploi) permettra également d'étudier le parcours des chômeurs non indemnisés, ainsi que la dynamique des revenus des chômeurs et l'incidence de la formation sur le retour à l'emploi. Une collaboration de la DARES avec l'UNEDIC permettra un comptage périodique des bénéficiaires de l'ASS en situation d'intéressement et sera complétée par une enquête auprès de sortants de l'ASS, qui éclairera leurs conditions de retour à l'emploi. La DARES suit également la mise en place du dispositif TRACE et disposera d'une enquête qualitative auprès d'une cinquantaine de jeunes bénéficiaires.

Sur le thème des inégalités salariales, la DARES dispose de fichiers permettant d'examiner si les établissements ayant fortement recours aux formes particulières d'emploi (intérim, CDD, temps partiel) offrent, à secteur d'activité donné, des niveaux de salaires plus faibles et si les établissements bénéficiaires des exonérations liées aux bas salaires ont connu au cours des années récentes une concentration de la distribution des salaires vers le bas.

Bibliographie

- Atkinson T., Freyssinet J., Glaude M., Seibel C.** : « Pauvreté et exclusion » Rapport au Conseil d'Analyse Economique 1998.
- Castel R.** : « Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat », Fayard, Paris, 1995.
- Degenne A., Grimler G., Lebeau M.O., Lemel Y.** : « La production domestique atténue-t-elle la pauvreté ? » Economie et Statistique n° 308-309-310, INSEE, 1998.
- Duffy K.** : « Social exclusion and human dignity : background report for the proposed initiative by the Council of Europe » Comité Directeur de la Politique sociale (CPDS), 1995.
- Fleurbaey M., Herpin N., Martinez M., Verger D.** : « Mesurer la pauvreté ? » Economie et Statistique n° 308-309-310, INSEE, 1998.
- Hourriez J.M., Legris B.** : « L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats » Economie et Statistique n° 308-309-310, INSEE, 1998.
- Hourriez J.M., Olier L.** : « Niveau de vie et taille du ménage : estimation d'une échelle d'équivalence » Economie et Statistique n° 308-309-310, INSEE, 1998.
- Jorgensen D.** : « Did we lose the war on poverty ? » Journal of Economic Perspectives, vol. 12, n° 1, 1998.
- Lenoir R.** : « Les exclus : un français sur dix », Le Seuil, Paris, 1974.
- Lollivier S., Verger D.** : « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes » Economie et Statistique n° 308-309-310, INSEE, 1998.
- Marpsat M.** : « Les sans domicile à Paris et aux Etats-Unis », Données Sociales, INSEE, 1999.
- Orshansky M.** : « Counting the poor, another look at the poverty profile » Social Security Bulletin, n° 28, 1965.
- Paugam S.** : (sous la direction de) « L'exclusion, l'état des savoirs » Editions La Découverte, collection textes à l'appui, 1996.
- Sen A.** : « Ethique et économie » PUF, 1987.
- Triest R.** : « Has poverty gotten worse ? » Journal of Economic Perspectives, vol. 12, n° 1, 1998.
- Verdès-Leroux J.** : « Les exclus », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 19, 1978.

